

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La procédure de la participation par tirage au sort a déjà été expérimentée à de nombreuses reprises et a fait preuve de ses limites. En témoigne l'exemple des conseils citoyens, véritable échec de la politique de la ville. Pour représenter les citoyens, il existe les élections et les élus ne sont pas moins représentatifs de la société civile que des personnes tirées au sort